



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les milieux professionnels s'opposent fermement à l'instauration d'un salaire minimum légal de 22 francs de l'heure applicable sans la moindre nuance à tous les emplois et secteurs d'activités, qui serait extrêmement dommageable pour les branches connaissant un important taux de salaires modestes, pour les jeunes, pour les emplois non qualifiés, pour le niveau général des rémunérations et pour le système des conventions collectives.

Selon la gauche, sous prétexte que la Suisse est un pays riche, il est indigne qu'on puisse y rémunérer des travailleurs à un tarif inférieur à 22 francs de l'heure, montant censé marquer la limite de la décence en matière salariale. En se plaçant sur un terrain purement idéologique, les initiants négligent que les différentes branches et entreprises sont confrontées à des réalités très diverses, comme en attestent les témoignages des responsables d'associations professionnelles et des chefs d'entreprises (voir annexe).

Les secteurs qui connaissent un important taux de salaires inférieurs à 22 francs de l'heure – notamment l'hébergement (37%), l'agriculture (34%) et la restauration (33%) – ne pourront s'aligner sur les exigences de l'initiative sans prendre de mesures compensatoires, au détriment des travailleurs et des consommateurs: fermetures d'entreprises, réductions de personnel, limitation des heures d'ouverture, travail sur appel, importante augmentation des prix, etc.

D'une manière plus générale, l'initiative met en danger les emplois des jeunes et des personnes non qualifiées. En effet, actuellement, le taux de postes rémunérés en deçà de 22 francs de l'heure est de 23% chez les moins de vingt-cinq ans, de 23% également pour les activités simples et répétitives et de 21% pour les personnes n'ayant achevé que la scolarité obligatoire. Les travailleurs les moins rentables seront les premiers à faire les frais des mesures de rationalisation qu'imposera l'initiative. Et, pour les autres, on constatera à terme un effet de nivellement des rémunérations par le bas, le salaire minimum devenant la norme de référence.

Enfin, l'initiative remet en cause le système des conventions collectives de travail, qui traitent de bien d'autres aspects que le salaire minimum (vacances, congés payés, pauses, durée du travail, congé-maternité, treizième salaire, etc.) et sur lesquels les associations professionnelles seront fondées à revenir.

Pour tous ces motifs, qui ne sont pas des prédictions alarmistes, mais les conséquences logiques d'une initiative excessive et sans nuances, les milieux professionnels appellent à voter NON le 18 mai prochain.

Pour tous renseignements:

Sophie Paschoud, 021 796 33 60

Annexe: ment.

Paudex, le 30 avril 2014

Comité vaudois «Non à l'initiative sur les salaires minimums»

Route du Lac 2, 1094 Paudex
tél : 021 796 33 00, fax : 021 796 33 82
courriel: spaschoud@centrepatronal.ch



ANNEXE

Paroles de professionnels

«Depuis quinze ans, notre branche a réalisé des efforts salariaux considérables: hausse du salaire minimum de 45%, cinq semaines de vacances, treizième salaire garanti et formations offertes aux employés. Mais dans le même temps, le nombre d'employés à temps partiel a augmenté de 40%... Un salaire minimum de 4'000.- ne fera qu'accroître cette tendance. Pire: c'est la mort assurée des pintes villageoises qui font partie de notre patrimoine, et la promesse d'horaires d'ouverture réduits aux heures les plus productives. C'est donc un *autogoal* pour les travailleurs, qui perdront leur emploi ou devront multiplier les petits jobs pour boucler leurs fins de mois.

Mais c'est aussi un *autogoal* pour les consommateurs. Les marges de la branche sont si faibles que restaurateurs et hôteliers n'auront d'autre option que d'augmenter leurs prix d'environ 10% pour financer le salaire minimum. Résultats: des pertes économiques et touristiques et la hausse du tourisme d'achat. Le SMIC à 4'000 francs est donc une véritable catastrophe pour notre branche et un sabotage du partenariat social. Patrons et syndicat de l'hôtellerie-restauration (HGU) disent d'ailleurs d'une seule et même voix : NON à un diktat salarial le 18 mai prochain!»

Frédéric Haenni, président de Gastrovaud, ancien restaurateur (079 337 53 00)

«Dans l'agriculture, où il n'est pas rare de travailler cinquante heures par semaine, le salaire minimum légal de 22 francs de l'heure se traduirait par une rémunération mensuelle supérieure à 4'700 francs par mois. Il en résulterait une augmentation des coûts de la main-d'œuvre salariée de plus 40% qui, faute de pouvoir être reportée sur les prix des produits – 25% d'augmentation pour les fruits et les légumes –, entraînerait une baisse du revenu des familles paysannes de l'ordre de 15%. L'acceptation de l'initiative mettrait en péril de nombreuses exploitations et provoquerait d'importantes suppressions d'emplois. Pour ne pas pénaliser davantage qu'aujourd'hui les produits suisses face aux marchandises importées et accroître notre dépendance alimentaire de l'étranger, il faut refuser l'adoption d'un salaire minimum qui serait fatal à l'agriculture.»

Luc Thomas, directeur de Prométerre (079 779 30 83)

«Ce n'est pas un salaire minimum de 4'000 francs par mois que propose l'initiative, mais bien une rémunération de 22 francs de l'heure. Avec les trois régimes d'horaire hebdomadaire que connaît notre branche, en fonction du type d'établissement, ce SMIC pourrait être plus important et atteindre environ 4'300 francs par mois, et même, dans l'hypothèse la plus extrême (salaire net), dépasser les 5'000 francs.

Comité vaudois «Non à l'initiative sur les salaires minimums»

Route du Lac 2, 1094 Paudex
tél : 021 796 33 00, fax : 021 796 33 82
courriel: spaschoud@centrepatronal.ch

L'hôtellerie dispose par ailleurs d'une convention collective moderne offrant des avantages sociaux importants à nos collaborateurs : treizième salaire, cinq semaines de vacances, jours fériés payés. Or ces prestations risquent d'être supprimées en cas d'acceptation de l'initiative sur le salaire minimum car, aux yeux de beaucoup, un SMIC légal rendrait les conventions collectives superflues et, de fait, elles seraient vouées à disparaître.»

Philippe Thuner, président de l'Association Romande des Hôteliers (079 409 27 29)

«J'ai toujours considéré qu'en tant que patron de PME il est de mon devoir de collaborer avec des employés qui, à l'engagement, ne bénéficient peut-être parfois pas de qualifications et d'expérience en lien avec les tâches qui leur sont confiées. Toutefois, leur motivation à se former et à donner le meilleur d'eux-mêmes est un signe qui ne trompe pas. J'estime que je dois assumer le rôle social qui appartient à tout entrepreneur et leur donner leur chance. Le salaire minimum est un danger pour ces travailleurs et constitue un frein à l'embauche. Le 18 mai prochain, le peuple suisse doit impérativement écarter cette menace et rester solidaire avec les employés les moins qualifiés ainsi qu'avec les plus jeunes.»

André Berdoz, directeur de Berdoz SA, installation électronique (079 210 93 31)

«Le salaire minimum entraîne un nivellement des rémunérations par le bas. Les employés sans expérience et sans qualification bénéficieront certes d'une augmentation de salaire, mais ne progresseront pas sur l'échelle salariale durant de nombreuses années, voire une grande partie de leur carrière professionnelle. Les employés qualifiés, quant à eux, qui perçoivent souvent plus de 4'000 francs, verront leur salaire stagner car les patrons de PME ne seront pas en mesure de les augmenter pour maintenir les écarts de rémunération qui prévalaient jusqu'à l'introduction du salaire minimum.

Le «smic» dévalorise en outre la formation. Un salaire mensuel de 4'000.- francs n'encourage pas les jeunes à se former et à acquérir un précieux bagage qui leur permettrait de faire leur entrée sur le marché du travail. Il faut garder à l'esprit que de nombreuses portes se fermeront pour les moins qualifiés. Cette initiative est donc la garantie de la montée du chômage chez les jeunes.»

*Denis Viquerat, directeur de Viquerat Décoration & Architecture d'Intérieur SA
(079 446 17 52)*